

VOS DÉCHETS VERTS N'ONT PAS ÉTÉ RAMASSÉS pourquoi ?

Rappel des consignes de collecte

Je trie
Le geste
qui
compte!

- > Le volume accepté par passage est de **5 sacs maximum** ou **1 m³**.
- > Utiliser des **sacs transparents** ou biodégradables.
- > Les branchages doivent être attachés et **ne pas dépasser 1,50 m**.
- > Les sacs doivent **être facilement transportables**.

Les sacs transparents réutilisables sont disponibles dans votre commune.

D'autres solutions existent pour valoriser vos déchets verts :

- > le **mulching** (technique de tonte sans ramassage de l'herbe)
- > la **déchetterie**
- > le **compostage**

Je composte
Le geste
qui
compte

Pensez au compostage !

La CCPOH vous propose d'acquérir
un composteur
et un bio-seau* pour

15€

* dans la limite de stock disponible

Pour + d'informations : secretariat-env@ccpoh.fr ou

 **N° Vert 0 800 60 70 01**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE OU UN MOBILE